

Délibération n° 2018-06-31

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 17 décembre 2018

Objet

Transferts et
restitutions relatifs à
la compétence
enfance-jeunesse

Rapporteur

CHALLET Vincent

Date de convocation

10 décembre 2018

Date d'affichage du compte rendu

21 décembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 90

Votants : 94

Pour : 94

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
		NICOLLET Michel
	SAUTEREAU Catherine (S)	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (32) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2018-04-15 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 20 septembre 2018 portant révision des statuts ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la modification statutaire votée le 20 septembre 2018, plusieurs des compétences enfance-jeunesse et sport sont modifiées au 1^{er} janvier 2019 :

- La compétence périscolaire (matin et soir), actuellement mise en œuvre par l'Agglo Pays d'Issoire sur 18 accueils périscolaires du territoire, est entièrement transférée à l'Agglo Pays d'Issoire, à l'exception des garderies périscolaires de la ville d'Issoire qui restent de compétence communale jusqu'au 31 décembre 2020. Ceci implique que 2 accueils périscolaires et 20 garderies périscolaires supplémentaires sont transférés à l'Agglo Pays d'Issoire et seront mis en œuvre par le biais notamment de mises à disposition de services et de locaux de plein droit comme le prévoit le CGCT. Les tarifs délibérés par les communes s'appliqueront jusqu'à délibération du conseil communautaire. Les communes concernées figurent dans la liste ci-annexée ;
- La compétence pause méridienne, actuellement organisée par l'Agglo Pays d'Issoire sur 8 écoles, est restituée aux communes concernées qui l'assureront en gestion communale directe ou par le biais de mises à disposition de services de l'Agglo Pays d'Issoire comme le prévoit le CGCT. Les communes concernées figurent dans la liste ci-annexée ;
- La compétence interventions scolaires sportives, actuellement de compétence communautaire sur les anciens territoires de Bassin Minier Montagne et Puys et Couzes, est restituée aux communes concernées qui l'assureront en gestion communale directe, par le biais d'associations ou par le biais de mises à disposition de services de l'Agglo Pays d'Issoire comme le prévoit le CGCT. Les communes concernées figurent dans la liste ci-annexée ;
- La compétence restaurant scolaire de Saint-Yvoine est restituée à la commune comme au 1^{er} janvier 2018 pour les restaurants d'Orbeil et Saint-Babel. Ceci implique le transfert du bâtiment et du personnel à la commune ;
- La compétence actions d'enseignement de la natation est transférée à l'Agglo Pays d'Issoire avec notamment la prise en charge de la natation scolaire dans le cadre de la convention avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme. Les communes concernées figurent dans la liste ci-annexée ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des conventions et documents nécessaires au transfert de la compétence périscolaire (matin et soir) et enseignement de la natation et à la restitution des compétences pause méridienne, interventions scolaires sportives et restaurant scolaire ;
- d'appliquer les tarifs des accueils et garderies périscolaires transférés au 1^{er} janvier 2019 à l'Agglo Pays d'Issoire tels qu'ils ont été adoptés par délibérations des communes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 28/12/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/12/2018